


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 09 février 2021</p>	<p>Envoyé en préfecture le 15/02/2021 Reçu en préfecture le 15/02/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210209-CC_29_2021-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 0 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 29/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 09 février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 03 février 2021</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Corinne GUISEPPIN. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sylvie TARAGON à Jean-Yves MÂCHARD, Carole ETTORI à Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS à Gilles CALLET</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT</p> <p>Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance</p>	

OBJET : BÂTIMENTS ET SERVICES TECHNIQUES - Modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la Piscine de la Semine.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 et notamment son article 5-3-1,
Vu la délibération n° CC 104/2017 du 14 mars 2017, adoptant le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la piscine de la Semine,
Vu la délibération n°CC 113/2018 du 15 mai 2018 modifiant le POSS de la piscine de la Semine.

Le Vice-président propose de modifier le POSS de la piscine de la Semine pour le mettre à jour et précise, en donnant lecture du POSS, les modifications à apporter :

- Faire mention des moyens d'appel des secours extérieurs : téléphone ligne fixe (04 50 77 92 34), portable du gérant du snack-snack-bar et ceux des MNS,
- Concernant l'accueil des scolaires :
 - o Celui-ci sera assuré selon les normes fixées par la circulaire N°2011-090 du 7 juillet 2011,
 - o Concernant les collèges, en la présence d'une seule classe par créneau horaire, ils pourront utiliser les deux bassins. Le MNS assurera uniquement la surveillance des deux bassins,
 - o Concernant les primaires, en la présence deux classes par créneau horaire, les écoles pourront utiliser les deux bassins. Un MNS assurera la surveillance des deux bassins et les deux autres MNS sont chargés de l'enseignement.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

APPROUVE les modifications apportées au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine de la Semine et telles qu'annexées dans la présente délibération.

ADOpte le nouveau Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine de la Semine.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.